

Démarche	: Rentrée septembre 2026 - 6e - Demande de dérogation ou de parcours scolaire particulier
Organisme	: DIVEL 35

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

Cette démarche est destinée à collecter les documents relatifs aux demandes de dérogations ou de parcours scolaires particuliers exprimées par les familles. **Elle n'a pas pour objet de notifier une affectation pour la rentrée 2026.**

Cette démarche concerne les élèves de CM2 demandant **une dérogation à la carte scolaire** pour obtenir une 6ème sur le département d'Ille-et-Vilaine dans un collège public autre que celui de secteur. Les demandes de dérogation à la carte scolaire (hors enseignement spécifique) doivent être saisies entre le **19/03/2026 et le 03/04/2026**.

Cette démarche concerne également les élèves de CM2 demandant **un parcours scolaire particulier** pour une entrée en 6ème dans un collège public sur le département d'Ille-et-Vilaine, qu'il s'agisse du collège de secteur ou non :

* demande d'une classe à horaires aménagés CHAM-CHAD-CHAT sur Rennes (niveaux de classe 6-5-4), CHAM (niveau 6ème) sur Fougères, CHAM (niveau 6ème) sur Montauban-de-Bretagne et CHAM-CHAT (niveau 6ème) sur Saint-Malo

* demande d'une section internationale (SIC/SIB) sur Rennes

* demande d'une bilingue breton sur Bruz, Liffré, Montfort-sur-Meu ou Rennes

* demande d'une bilangue rare (anglais-arabe / anglais-chinois / anglais-russe) sur Rennes

* demande de dispositif EHPI (collège Échange)

* sportifs inscrits en structure Projets de Performances Fédéraux (PPF), en classe sport études ou en aménagement individuel sport études : pôle espoirs tennis de table, pôle espoirs de basket au Collège Anne-de-Bretagne, pôle espoirs de badminton, pôle espoirs de volleyball au collège Le Bocage à Dinard, pôle espoirs de handball masculin, pôle espoirs de canoë-kayak au collège Bourgchevreuil de Cesson-Sévigné, pôle France de gymnastique et pôle espoir de handball féminin au collège Les Chalais à Rennes, classe sport études football masculin au collège Cleunay à Rennes

NB : toutes les demandes de sections sportives ordinaires qui ne relèvent pas du critère 6 "parcours scolaire particulier" seront classées sans suite. Les familles doivent saisir en ce cas si le collège demandé ne correspond à celui de secteur une demande de dérogation à la carte scolaire hors parcours scolaire particulier.

Calendrier des demandes

* Les demandes de CHAM-CHAT-CHAD en lien avec le conservatoire de Rennes doivent être saisies dans *Démarche numérique* entre le 09/02/2026 et le 08/03/2026. NB : vous devez au préalable avoir saisi en ligne un dossier de candidature sur [le site du conservatoire de Rennes](https://conservatoire-rennes.fr/rentrée-2026-2027-reinscriptions-et-candidatures/).

* Les demandes de CHAM-CHAT lien avec les conservatoires de Fougères et de Saint-Malo, et avec l'école de musique

Rentrée septembre 2026 - 6e - Demande de dérogation ou de parcours scolaire particulier
du Pays de Brocéliande (Montauban-de-Bretagne) doivent être saisies dans <i>Démarche numérique</i> entre le 02/02/2026 et le 03/04/2026.

* Les demandes de langues à recrutement élargi doivent être saisies dans <i>Démarche numérique</i> entre le 02/02/2026 et le 03/04/2026.

* Les demandes de dispositif EHPI au collège Échange à Rennes doivent être saisies dans <i>Démarche numérique</i> entre le 02/02/2026 et le 03/04/2026.

* Les demandes de parcours scolaire particulier pour les élèves sportifs inscrits en PPF, classes sport études ou aménagement de scolarité sport études doivent être saisies dans <i>Démarche numérique</i> entre le 18/05/2026 et le 29/05/2026. L'élève sportif concerné doit avoir été repéré par une fédération au préalable et avoir reçu une confirmation de <i>Sport Bretagne</i> ou du rectorat de Rennes.

ATTENTION : cette démarche ne se substitue pas à la procédure Affelnet pour les demandes d'affectation en 6ème dans un collège public. Les fiches Affelnet 6ème volets 1 et 2 ÉCOLES PUBLIQUES doivent être remises aux directeurs d'école publique pour qu'ils effectuent la saisie des vœux dans Affelnet 6ème. Les fiches Affelnet pour les élèves issus des écoles publiques (hors département) et des écoles privées (du 35 ou hors département) doivent être déposées via <i>Démarche numérique</i> pour que la DSDEN 35 puisse saisir les vœux dans Affelnet 6ème.
De même, pour les niveaux 5ème ou 4ème, vous devrez formuler de façon complémentaire entre fin mars et début juin 2026 une demande d'affectation rentrée 2026 via <i>Démarche numérique</i> "Rentrée 2026 - Demande d'affectation en collège 5-4-3".

Les liens seront accessibles sur le site internet DSSEN 35 :

Affectation en collège public d'Ille-et-Vilaine

Vous ne devez formuler qu'une seule demande par élève avec un seul enseignement spécifique.

Veuillez vous munir des documents suivants :

-> un justificatif de domicile (pour une demande de dérogation au secteur scolaire)

-> la "Fiche avis pédagogique obligatoire" (Fichier pdf modifiable que la direction de l'école renseigne et signe et qui est ensuite imprimé par la famille et déposé via <i>Démarche numérique</i>)

-> les bulletins de l'année en cours pour une demande en 5ème ou 4ème en CHAM "conservatoire de Rennes" (emménagement sur le département pour des élèves ayant suivi un cursus avec enseignement spécifique)

Vous devrez avoir préparé une lettre de motivation expliquant le choix de cette formation et le parcours de l'enfant que vous pourrez ou copier coller dans le champ de saisie ou saisir en ligne.

Pour les élèves issus des écoles privées du département 35 ou des écoles hors département (publiques ou privées) il vous sera demandé obligatoirement une copie de la fiche Affelnet 6ème volets 1 et 2. Cette fiche est téléchargeable à partir de la page affectation en collège public d'Ille-et-Vilaine :

Affectation en collège public d'Ille-et-Vilaine

Important : si l'IA-DASEN donne une suite favorable à votre demande d'enseignement spécifique, cette candidature vaut engagement pour l'ensemble du cursus du collège.

Les traitements peuvent être constitués de données à caractère personnel. Selon l'application du RGPD applicable depuis mai 2018, cela nécessite la déclaration du traitement par le responsable du traitement qui l'inscrit dans son registre d'activité des traitements. Pour toute information supplémentaire ou en cas de différend, vous pouvez faire valoir vos droits auprès du délégué à la protection des données (DPD) de l'académie en lui adressant un courriel à l'adresse : dpd@ac-rennes.fresse : dpd@ac-rennes.fr

À QUI S'ADRESSE CETTE DÉMARCHE ?

Cette démarche est destinée à collecter les documents relatifs aux demandes de dérogations ou de parcours scolaires particuliers exprimées par les familles. Elle n'a pas pour objet de notifier une affectation pour la rentrée 2026.

Cette démarche concerne les élèves de CM2 demandant une dérogation à la carte scolaire pour obtenir une 6ème sur le département d'Ille-et-Vilaine dans un collège public autre que celui de secteur. Les demandes de dérogation à la carte scolaire (hors enseignement spécifique) doivent être saisies entre le 19/03/2026 et le 03/04/2026 .

Cette démarche concerne également les élèves de CM2 demandant un parcours

Rentrée septembre 2026 - 6e - Demande de dérogation ou de parcours scolaire particulier scolaire particulier pour une entrée en 6ème dans un collège public sur le département d'Ille-et-Vilaine, qu'il s'agisse du collège de secteur ou non :

- * demande d'une classe à horaires aménagés CHAM-CHAT sur Rennes (niveaux de classe 6-5-4), CHAM (niveau 6ème) sur Fougères, CHAM (niveau 6ème) sur Montauban-de-Bretagne et CHAM-CHAT (niveau 6ème) sur Saint-Malo
- * demande d'une section internationale (SIC/SIB) sur Rennes
- * demande d'une bilingue breton sur Bruz, Liffre, Montfort-sur-Meu ou Rennes
- * demande d'une bilangue rare (anglais-arabe / anglais-chinois / anglais-russe) sur Rennes
- * demande de dispositif EHPI (collège Échange)
- * sportifs inscrits en structure Projets de Performances Fédéraux (PPF), en classe sport études ou en aménagement individuel sport études : pôle espoirs tennis de table, pôle espoirs de basket au Collège Anne-de-Bretagne, pôle espoirs de badminton, pôle espoirs de volleyball au collège Le Bocage à Dinard, pôle espoirs de handball masculin, pôle espoirs de canoë-kayak au collège Bourgchevreuil de Cesson-Sévigné, pôle France de gymnastique et pôle espoir de handball féminin au collège Les Chalais à Rennes, classe sport études football masculin au collège Cleunay à Rennes

NB : toutes les demandes de sections sportives ordinaires qui ne relèvent pas du critère 6 "parcours scolaire particulier" seront classées sans suite. Les familles doivent saisir en ce cas si le collège demandé ne correspond à celui de secteur une demande de dérogation à la carte scolaire hors parcours scolaire particulier.

Les demandes de CHAM-CHAT-CHAD en lien avec le conservatoire de Rennes doivent être saisies dans Démarche numérique **entre le 09/02/2026 et le 08/03/2026.** NB : vous devez au préalable avoir saisi en ligne un dossier de candidature sur le site du conservatoire de Rennes.

Les demandes de CHAM-CHAT lien avec les conservatoires de Fougères et de Saint-Malo, et avec l'école de musique du Pays de Brocéliande (Montauban-de-Bretagne) doivent être saisies dans Démarche numérique entre **le 02/02/2026 et le 03/04/2026.**

Les demandes de langues à recrutement élargi doivent être saisies dans Démarche numérique **entre le 02/02/2026 et le 10/04/2026.**

Les demandes de dispositif EHPI au collège Échange à Rennes doivent être saisies dans Démarche numérique **entre le 02/02/2026 et le 03/04/2026.**

Les demandes de parcours scolaire particulier pour les élèves sportifs inscrits en PPF, classes sport études ou aménagement de scolarité sport études doivent être saisies dans Démarche numérique **entre le 18/05/2025 et le 29/05/2026.** L'élève sportif concerné doit avoir été repéré par une fédération au préalable et avoir reçu une confirmation de *Sport Bretagne* ou du rectorat de Rennes.

ATTENTION : **cette démarche ne se substitue pas à la procédure Affelnet pour les demandes d'affectation en 6ème dans un collège public.** Les fiches Affelnet 6ème volets 1 et 2 ÉCOLES PUBLIQUES doivent être remises aux directeurs d'école publique pour qu'ils effectuent la saisie des vœux dans Affelnet 6ème. Les fiches Affelnet pour les élèves issus des écoles publiques (hors département) et des écoles privées (du 35 ou hors département) doivent être déposées via Démarche numérique pour que la DSDEN 35 puisse saisir les vœux dans Affelnet 6ème.

De même, pour les niveaux 5ème ou 4ème, vous devrez formuler de façon complémentaire entre fin mars et début juin 2025 une demande d'affectation rentrée 2025 via Démarche numérique "Rentrée 2026 - Demande d'affectation en collège 5-4-3".

Rentrée septembre 2026 - 6e - Demande de dérogation ou de parcours scolaire particulier

Les liens seront accessibles sur le site internet DSDEN 35 :

[Affectation en collège public d'Ille-et-Vilaine](https://www.ac-rennes.fr/l-affectation-en-college-public-d-ille-et-vilaine-122150)

Vous ne devez formuler qu'une seule demande par élève avec un seul enseignement spécifique.

Veuillez vous munir des documents suivants :

- un justificatif de domicile (pour une demande de dérogation au secteur scolaire)
- la fiche "Avis de l'équipe pédagogique " ou dans le cas du conservatoire de Rennes "l'annexe pédagogique obligatoire école" (pdf modifiable que la direction de l'école renseigne et signe et qui est ensuite imprimé par la famille et déposé via Démarche numérique)
- les bulletins de l'année en cours pour une demande en 5ème ou 4ème en CHAM "conservatoire de Rennes" (emménagement sur le département pour des élèves ayant suivi un cursus avec enseignement spécifique)

Vous devrez avoir préparé une lettre de motivation expliquant le choix de cette formation et le parcours de l'enfant que vous pourrez ou copier coller dans le champ de saisie ou saisir en ligne.

Pour les élèves issus des écoles privées du département 35 ou des écoles hors département (publiques ou privées) il vous sera demandé obligatoirement une copie de la fiche Affelnet 6ème volets 1 et 2. Cette fiche est téléchargeable à partir de la page affectation en collège public d'Ille-et-Vilaine :

[Affectation en collège public d'Ille-et-Vilaine](https://www.ac-rennes.fr/l-affectation-en-college-public-d-ille-et-vilaine-122150)

Important : si l'IA-DASEN donne une suite favorable à votre demande d'enseignement spécifique, cette candidature vaut engagement pour l'ensemble du cursus du collège.

Les traitements peuvent être constitués de données à caractère personnel. Selon l'application du RGPD applicable depuis mai 2018, cela nécessite la déclaration du traitement par le responsable du traitement qui l'inscrit dans son registre d'activité des traitements. Pour toute information supplémentaire ou en cas de différend, vous pouvez faire valoir vos droits auprès du délégué à la protection des données (DPD) de l'académie en lui adressant un courriel à l'adresse : dpd@ac-rennes.fresse : dpd@ac-rennes.fr

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

NOM DE L'ÉLÈVE

Veuillez saisir le nom de famille de l'élève en lettres majuscules

PRÉNOM DE L'ÉLÈVE

Veuillez saisir le prénom de l'élève en lettres minuscules

DATE DE NAISSANCE DE L'ÉLÈVE

Saisir la date de naissance de l'enfant avec le format JJ/MM/ANNEE

Rentrée septembre 2026 - 6e - Demande de dérogation ou de parcours scolaire particulier

SEXE

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Masculin
 Féminin

ADRESSE DE L'ÉLÈVE A PRENDRE EN COMPTE

Vous devez indiquer ici l'adresse de l'élève à la rentrée de septembre 2026. Il s'agit de l'adresse à prendre en compte pour l'affectation pour l'année scolaire 2026-2027. (Cette adresse qui se situe obligatoirement en France ou métropole peut bien sûr différer de l'adresse actuelle en cas de futur déménagement)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- JUSTIFICATIF DE DOMICILE

Vous devez joindre un justificatif de domicile correspondant à l'adresse de l'élève à prendre en compte pour la rentrée 2026. Documents acceptés comme justificatifs de domicile : factures d'électricité, d'eau, de gaz ou de fournisseur Internet de moins de 3 mois ; bail en cours ; compromis de vente ; avis d'imposition ou de non-imposition

NB : si vous êtes hébergé, joindre une attestation d'hébergement signée par la personne qui vous héberge + copie de la carte d'identité de la personne qui vous héberge + justificatif de domicile de la personne qui vous héberge

TYPE DE DEMANDE

PRÉCISER VOTRE DEMANDE

Vous souhaitez formuler une demande de dérogation à la carte scolaire (hors voeu pour un enseignement spécifique) Ou vous souhaitez formuler une demande d'enseignement spécifique dans le cadre d'un parcours scolaire particulier (sur votre collège de secteur ou sur un collège hors secteur)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Dérogation à la carte scolaire (hors parcours scolaire particulier)
 Parcours scolaire particulier (Enseignement spécifique)

CONFIRMATION DU TYPE DE DEMANDE (DÉROGATION CARTE SCOLAIRE)

Vous souhaitez faire une demande de dérogation à la carte scolaire pour votre enfant. Votre voeu porte sur un collège public autre que celui de secteur avec un critère de dérogation 1-2-3-4-5 ou 7. Mais il ne s'agit pas d'une demande de parcours scolaire particulier sur critère 6 (du type Classe à horaire aménagé, langue à recrutement élargi ou sportifs de haut niveau).

Si vous n'êtes pas dans le cas d'une simple demande de dérogation à la carte scolaire revenez sur le choix précédent et cochez la case "Parcours scolaire particulier".

DATE DE DÉPÔT DE LA DEMANDE

Les demandes de dérogation à la carte scolaire (hors enseignement spécifique) doivent être saisies entre le 19/03/2026 et le 03/04/2026.

ATTENTION : AUCUNE DEMANDE DÉPOSÉE AVANT LE 19/03/2026 NE SERA ÉTUDIÉE.

Vérifiez que la date de dépôt est bien postérieure au 18/03/2026 pour ce type de demande. À défaut votre demande sera classée sans suite sur Démarche numérique et vous devrez la resaisir entièrement.

DATE DE DÉPOT DE LA DEMANDE

Les demandes de parcours scolaire particulier doivent être saisies en tenant compte du calendrier suivant :

- entre le 09/02/2026 et le 08/03/2026 pour les demandes de classes à horaire aménagé en lien avec le conservatoire de Rennes
- entre le 02/02/2026 et le 03/04/2026 pour les demandes de classes à horaire aménagé en lien avec le conservatoire de Fougères
- entre le 02/02/2026 et le 03/04/2026 pour les demandes de classes à horaires aménagés avec l'école de musique du Pays de Brocéliande (Montauban-de-Bretagne)
- entre le 02/02/2026 et le 03/04/2026 pour les demandes de classes à horaire aménagé en lien avec le conservatoire de Saint-Malo
- entre le 02/02/2026 et le 03/04/2026 pour les demandes de langues à recrutement élargi
- entre le 02/02/2026 et le 03/04/2026 pour les demandes de dispositif EHPI au collège

Échange à Rennes

- entre le 18/05/2026 et le 29/05/2026 pour les demandes de parcours scolaire particulier pour les élèves sportifs inscrits en PPF, classes sport études ou aménagement de scolarité sport études

ATTENTION : AUCUNE DEMANDE DÉPOSÉE EN DEHORS DE CES DATES NE SERA ÉTUDIÉE.

CONFIRMATION DU TYPE DE DEMANDE (PARCOURS SCOLAIRE PARTICULIER)

Vous souhaitez faire une demande de parcours scolaire particulier pour votre enfant (secteur ou autre collège). Votre vœu concerne uniquement un critère de dérogation 6 listé ci-après (Classe à horaire aménagé CHAM-CHAD-CHAT, langue à recrutement élargi SIC, SIB, bilingue breton, bilangues anglais-arabe, anglais-chinois, anglais-russe ou sportifs inscrits en PPF, classes sport études ou aménagement de scolarité sport études).

Si vous n'êtes pas dans le cas d'une demande de parcours scolaire particulier revenez sur le choix précédent et cochez la case "Dérogation à la carte scolaire".

CLASSE ET ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE

NIVEAU DE CLASSE ACTUEL

Précisez le niveau de classe actuel

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- CM1
- CM2
- 6EME
- 5EME
- 4EME

NOM DE L'ÉCOLE D'ORIGINE

Il faut indiquer ici le nom de l'école dans laquelle est actuellement scolarisé votre enfant

NOM DU COLLÈGE D'ORIGINE

Sélectionnez le collège d'origine dans la liste déroulante ci-dessous (collèges publics ou privés d'Ille-et-Vilaine). Si le collège n'y figure pas, merci de saisir le nom et la commune de l'établissement

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

-

Rentrée septembre 2026 - 6e - Demande de dérogation ou de parcours scolaire particulier

- BETTON - François Truffaut
- BREAL-SOUS-MONTFORT - Françoise Elie
- BRUZ - Pierre Brossolette
- CANCALE - René Cassin
- CESSON SEVIGNE - Bourgchevreuil
- CHARTRES DE BRETAGNE - Fontenay
- CHATEAUBOURG - Pierre-Olivier Malherbe
- CHATEAUGIRON - Victor Ségalen
- COMBOURG - François-René de Chateaubriand
- CREVIN - Simone Veil
- DINARD - Le Bocage
- DOL DE BRETAGNE - Paul Feval
- FOUGERES - Mahatma Gandhi
- FOUGERES - Thérèse Pierre
- GUICHEN - Noël du Fail
- GUIPRY-MESSAC - Gaël Taburet
- JANZE - Jean Monnet
- LA GUERCHE DE BRETAGNE - Les Fontaines
- LA MEZIERE - Germaine Tillion
- LAILLE - Marie Curie
- LE RHEU - Georges Brassens
- LIFFRE - Martin Luther King
- MAEN ROCH - Angèle Vannier
- MELESSE - Mathurin Méheut
- MONTAUBAN DE BRETAGNE - Evariste Galois
- MONTFORT SUR MEU - Louis Guilloux
- MORDELLES - Morvan Lebesque
- NOYAL SUR VILAINE - Jacques Brel
- ORGERES - Andrée Récipon
- PACE - Françoise Dolto
- PLEINE-FOUGERES - François Brune
- REDON - Beaumont
- REDON - Bellevue
-

Rentrée septembre 2026 - 6e - Demande de dérogation ou de parcours scolaire particulier

- RENNES - Cleunay
- RENNES - Clotilde Vautier
- RENNES - Échange
- RENNES - Emile Zola
- RENNES - La Binquenais
- RENNES - Le Landry
- RENNES - Les Chalais
- RENNES - Les Gayeulles
- RENNES - Les Hautes-Ourmes
- RENNES - Les Ormeaux
- RENNES - Rosa Parks
- RETIERS - La Roche aux Fées
- ROMILLE - Jacques Prévert
- ST. AUBIN D'AUBIGNE - Amand Brionne
- ST. AUBIN DU CORMIER - Pierre de Dreux
- ST. GEORGES DE REINTEMBAULT - Roquebleue
- ST. JACQUES DE LA LANDE - Jean Moulin
- ST. MALO - Chateaubriand
- ST. MALO - Duguay Trouin
- ST. MALO - Jean Charcot
- ST. MEEN LE GRAND - Camille Guérin
- TINTENIAC - Théophile Briant
- VAL COUESNON - Pierre Perrin
- VAL D'ANAST - Le Querpon
- VERN SUR SEICHE - Théodore Monod
- VITRE - Gérard de Nerval
- VITRE - Les Rochers Sévigné
- ARGENTRE DU PLESSIS - La Salle St. Joseph
- BAIN DE BRETAGNE - St. Joseph
- BRUZ - St. Joseph
- CANCALE - St. Joseph
- CESSON SEVIGNE - Léontine Dolivet
- CESSON SEVIGNE - St. Louis (La Hublais) Apprentis d'Auteuil
-

Rentrée septembre 2026 - 6e - Demande de dérogation ou de parcours scolaire particulier

- CHATEAUGIRON - Ste. Croix
- COMBOURG - St. Gilduin
- DINARD - Ste. Marie
- DOL DE BRETAGNE - St. Magloire
- FOUGERES - Ste. Jeanne d'Arc La Salle
- FOUGERES - Ste. Marie
- GUIGNEN - St. Joseph
- JANZE - St. Joseph
- LA GUERCHE DE BRETAGNE - St. Joseph
- LIFFRE - St. Michel
- MAEN ROCH - Jeanne d'Arc
- MARTIGNE FERCHAUD - St. Joseph
- MONTAUBAN DE BRETAGNE - La Providence
- MONTFORT SUR MEU - St. Louis Marie
- MORDELLES - St. Yves
- PACE - St. Gabriel
- PIPRIAC - St. Joseph
- PLEINE FOUGERES - St. Joseph
- PLELAN LE GRAND - L'Hermine
- REDON - Le Cleu St. Joseph
- RENNES - Assomption
- RENNES - Joséphine Bakhita
- RENNES - La Tour d'Auvergne
- RENNES - Notre Dame du Vieux Cours
- RENNES - St. Hélier
- RENNES - St. Vincent Providence
- RENNES - Ste. Geneviève
- ST AUBIN d'AUBIGNE - St. Michel
- ST AUBIN DU CORMIER - Ste. Anne
- ST GEORGES DE REINTEMBAULT- Julien Maunoir
- ST GREGOIRE - Immaculée
- ST MALO - Moka
- ST MALO - Sacré Coeur
-

Rentrée septembre 2026 - 6e - Demande de dérogation ou de parcours scolaire particulier

- ST MEEN LE GRAND - Notre Dame
- TINTENIAC - St. Joseph la Salle
- VAL COUESNON - St. André
- VAL D'ANAST - Ste. Marie
- VITRE - Ste. Jeanne d'Arc
- VITRE - Ste. Marie

ADRESSE DE L'ÉCOLE D'ORIGINE

Il faut saisir ici l'adresse exacte de l'école d'origine dans lequel est actuellement scolarisé votre enfant

ADRESSE DU COLLÈGE D'ORIGINE

Il faut saisir ici l'adresse exacte du collège d'origine dans lequel est actuellement scolarisé votre enfant

COMMUNE DE L'ECOLE D'ORIGINE

Indiquez dans quelle commune est scolarisé actuellement votre enfant

DEPARTEMENT DE L'ÉCOLE D'ORIGINE

Précisez si l'école dans lequel votre enfant est scolarisé se trouve ou non dans le département d'Ille-et-Vilaine

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Ille-et-Vilaine
- Hors département

DEPARTEMENT DU COLLÈGE D'ORIGINE

Précisez si le collège dans lequel votre enfant est scolarisé se trouve ou non dans le département d'Ille-et-Vilaine

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Ille-et-Vilaine
- Hors département

PAYS DE L'ECOLE D'ORIGINE

Précisez si l'école dans laquelle est scolarisé votre enfant se situe en France ou dans un autre pays

STATUT DE L'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE

Précisez si votre enfant était scolarisé ou non dans un établissement d'enseignement français à l'étranger homologué par le ministère chargé de l'Éducation nationale

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

-

Établissements scolaires autres à l'étranger

CETTE DEMANDE NE RELÈVE PAS DE DÉMARCHE NUMÉRIQUE

Votre demande va être classée sans suite car elle relève du CASNAV.

Vous devez prendre contact avec le secrétariat du CASNAV (mél : ce.casnav35@ac-rennes.fr / téléphone : 02 99 25 11 96) pour obtenir des renseignements. Les élèves allophones ou francophones (mais qui n'étaient pas scolarisés dans un établissement français à l'étranger) doivent être positionnés par un des CIO du département.

L'affectation se fait en lien avec le CASNAV 35.

Si votre cas est particulier vous pouvez contacter la division des élèves au 02 99 25 10 75

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE

Indiquez le nom de l'établissement à l'étranger dans lequel votre enfant est actuellement scolarisé

COMMUNE DE L'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE

Indiquez le nom de la commune où se situe l'établissement à l'étranger dans lequel votre enfant est actuellement scolarisé

STATUT DE L'ÉCOLE D'ORIGINE

Précisez le statut de l'école d'origine car le traitement du dossier diffère selon le type d'école. Les directeurs des écoles publiques saisissent les demandes parallèlement dans Affelnet 6ème, dans les autres cas la saisie des volets 1 et 2 doit être effectuée par la DSDEN 35 pour les demandes de dérogation

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Réseau public
 Réseau privé sous contrat
 Hors contrat
 IEF (Instruction dans la famille) / CNED

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

PIÈCES JUSTIFICATIVES DE L'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE

Joindre obligatoirement les documents suivants :

- bulletins de l'année scolaire 2025-2026

Pour rajouter un fichier, utiliser le bouton "ajouter une ligne pour pièces justificatives scolarité"

ÉTABLISSEMENT DEMANDÉ

QUEL EST LE COLLÈGE PUBLIC DEMANDÉ ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- BAIN DE BRETAGNE - Le Chêne Vert
 BETTON - François Truffaut
 BREAL-SOUS-MONTFORT - Françoise Elie
 BRUZ - Pierre Brossolette
 CANCALE - René Cassin
 CESSON SEVIGNE - Bourgchevreuil

Rentrée septembre 2026 - 6e - Demande de dérogation ou de parcours scolaire particulier

- CHATEAUBOURG - Pierre-Olivier Malherbe
- CHATEAUGIRON - Victor Ségalen
- COMBOURG - François-René de Chateaubriand
- CREVIN - Simone Veil
- DINARD - Le Bocage
- DOL DE BRETAGNE - Paul Feval
- FOUGERES - Mahatma Gandhi
- FOUGERES - Thérèse Pierre
- GUICHEN - Noël du Fail
- GUIPRY-MESSAC - Gaël Taburet
- JANZE - Jean Monnet
- LA GUERCHE DE BRETAGNE - Les Fontaines
- LA MEZIERE - Germaine Tillion
- LAILLE - Marie Curie
- LE RHEU - Georges Brassens
- LIFFRE - Martin Luther King
- MAEN ROCH - Angèle Vannier
- MELESSE - Mathurin Méheut
- MONTAUBAN DE BRETAGNE - Evariste Galois
- MONTFORT SUR MEU - Louis Guilloux
- MORDELLES - Morvan Lebesque
- NOYAL SUR VILAINE - Jacques Brel
- ORGERES - Andrée Récipon
- PACE - Françoise Dolto
- PLEINE-FOUGERES - François Brune
- REDON - Beaumont
- REDON - A.-M. Boudaliez
- RENNES - Anne de Bretagne
- RENNES - Cleunay
- RENNES - Clotilde Vautier
- RENNES - Échange
- RENNES - Emile Zola
- RENNES - La Binquenais
-

Rentrée septembre 2026 - 6e - Demande de dérogation ou de parcours scolaire particulier

- RENNES - Les Chalais
- RENNES - Les Gayeulles
- RENNES - Les Hautes-Ourmes
- RENNES - Les Ormeaux
- RENNES - Rosa Parks
- RETIERS - La Roche aux Fées
- ROMILLE - Jacques Prévert
- ST. AUBIN D'AUBIGNE - Amand Brionne
- ST. AUBIN DU CORMIER - Pierre de Dreux
- ST. GEORGES DE REINTEMBAULT - Roquebleue
- ST. JACQUES DE LA LANDE - Jean Moulin
- ST. MALO - Chateaubriand
- ST. MALO - Duguay Trouin
- ST. MALO - Jean Charcot
- ST. MEEN LE GRAND - Camille Guérin
- TINTENIAC - Théophile Briant
- VAL COUESNON - Pierre Perrin
- VAL D'ANAST - Le Querpon
- VERN SUR SEICHE - Théodore Monod
- VITRE - Gérard de Nerval
- VITRE - Les Rochers Sévigné

Avec ou sans internat

Préciser si souhait ou non d'une place à l'internat.

Il est nécessaire d'avoir pris contact avant avec le collège concerné pour se renseigner sur les possibilités d'accueil et les modalités pour retirer un dossier d'inscription.

Cochez la mention applicable

- Oui

- Non

CHOIX DU TYPE D'ENSEIGNEMENT SPÉCIFIQUE

Cochez le type d'enseignement spécifique demandé

NB : un seul choix de type d'enseignement spécifique par enfant Dis

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Classe à horaires aménagés

- Section internationale

- Bilingue breton

- Bilangue

Rentrée septembre 2026 - 6e - Demande de dérogation ou de parcours scolaire particulier

- Dispositif EHPI
- Sportifs (PPF, sport études, aménagement individuel)

CLASSE DEMANDÉE

Le conservatoire de Rennes accepte des demandes exceptionnelles pour entrer en 5ème et 4ème (Par exemple, dans le cadre d'un déménagement poursuite d'une CHAM, CHAD ou CHAT...). Précisez le niveau de classe demandé.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 6EME
- 5EME
- 4EME

CLASSE DEMANDÉE

Le conservatoire de Rennes accepte des demandes exceptionnelles pour entrer en 5ème et 4ème (Par exemple, dans le cadre d'un déménagement poursuite d'une CHAM, CHAD ou CHAT...). Précisez le niveau de classe demandé.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 6ÈME

CHOIX DU CONSERVATOIRE

Cochez le conservatoire demandé Fougères, Rennes ou Saint-Malo ou école de musique du Pays de Brocéliande (Montauban-de-Bretagne)

NB : un seul choix de conservatoire par enfant

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Conservatoire de Fougères
- Conservatoire de Rennes
- Conservatoire de Saint-Malo
- École de musique du Pays de Brocéliande (Montauban-de-Bretagne)

CHOIX TYPE DE CLASSE À HORAIRES AMÉNAGÉS RENNES

Cochez le type de classe à horaires aménagés demandé

NB : un seul choix d'enseignement spécifique par enfant

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- CHAM
- CHAD (CLG Les Hautes Ourmes - Rennes)
- CHAT (CLG Rosa Parks - Rennes)

CHOIX COLLÈGE CHAM RENNES

Cochez la classe à horaires aménagés demandée

NB : un seul choix d'enseignement spécifique par enfant

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- CHAM (CLG Anne-de-Bretagne - Rennes)
- CHAM (CLG Les Hautes Ourmes - Rennes)
- CHAM (CLG Clotilde Vautier - Rennes)

CHOIX CLASSE À HORAIRES AMÉNAGÉS ST MALO

Cochez l'enseignement spécifique demandé

Rentrée septembre 2026 - 6e - Demande de dérogation ou de parcours scolaire particulier

NB : un seul choix d'enseignement spécifique par enfant

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

CHAT (CLG Chateaubriand - St Malo)

CHAM (CLG Duguay-Trouin - St Malo)

CHOIX TYPE DE SECTION INTERNATIONALE

Cochez le type d'enseignement spécifique demandé

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

SECTION INTERNATIONALE CHINOIS

SECTION INTERNATIONALE BRITANNIQUE

ÉTABLISSEMENT DEMANDÉ VOEU 1 (SIC)

Sélectionnez l'établissement que vous souhaitez en voeu 1

NB : les élèves issus de la SIC des écoles la Poterie et Carle Bahon seront affectés en priorité au CLG Le Landry ; les élèves issus de la SIC des écoles Ille et Jules Ferry seront affectés en priorité au CLG Émile Zola

Vous pouvez formuler si vous le souhaitez une demande en voeu 1 pour un autre établissement que celui de rattachement (par exemple pour le collège de secteur de résidence).

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

SIC (CLG Le Landry - Rennes)

SIC (CLG Émile Zola - Rennes)

ÉTABLISSEMENT DEMANDÉ VOEU 2 (SIC)

NB : les élèves issus de la SIC de l'école la Poterie et Carle Bahon seront affectés en priorité au CLG Le Landry ; les élèves issus de la SIC de l'école Jules Ferry ou d'Ille seront affectés en priorité au CLG Zola

Si vous avez formulé une demande en voeu 1 pour un autre établissement que celui de rattachement, veuillez indiquer en 2 le collège de rattachement.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

SIC (CLG Le Landry - Rennes)

SIC (CLG Émile Zola - Rennes)

ÉTABLISSEMENT AUTRE QUE CELUI DE RATTACHEMENT ?

Pour la SIC, avez-vous demandé en voeu 1 un établissement autre que celui de rattachement ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

LETTRE DE MOTIVATION POUR VOEU AUTRE QUE L'ÉTABLISSEMENT DE RATTACHEMENT

Vous devez joindre obligatoirement une lettre de motivation avec des pièces justificatives si vous avez formulé en voeu 1 une demande pour un autre établissement que celui de rattachement (par exemple pour le collège de secteur de résidence).

ÉTABLISSEMENT DEMANDÉ VOEU 1 (BRETON)

Sélectionnez l'établissement que vous souhaitez en voeu 1

NB : les élèves du secteur sont prioritaires par rapport aux demandes de dérogation

Pour les collèges Louis Guilloux de Montfort-sur-Meu, Martin Luther King de Liffré et Cleunay de Rennes (sous réserve d'un effectif suffisant pour permettre l'ouverture de la bilingue breton).

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

BRUZ - Pierre Brossolette

Rentrée septembre 2026 - 6e - Demande de dérogation ou de parcours scolaire particulier

- MONTFORT SUR MEU - Louis Guilloux
- RENNES - Anne de Bretagne
- RENNES - Cleunay

ÉTABLISSEMENT DEMANDÉ VOEU 2 (BRETON)

Vous pouvez sélectionner si vous le souhaitez un autre établissement en voeu 2

NB : les élèves du secteur sont prioritaires par rapport aux demandes de dérogation

Pour les collèges Louis Guilloux de Montfort-sur-Meu, Martin Luther King de Liffré et Cleunay de Rennes (sous réserve d'un effectif suffisant pour permettre l'ouverture de la bilingue breton).

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- BRUZ - Pierre Brossolette
- LIFFRE - Martin Luther King
- MONTFORT SUR MEU - Louis Guilloux
- RENNES - Anne de Bretagne
- RENNES - Cleunay

CHOIX BILANGUE

Cochez l'enseignement spécifique demandé

NB : un seul choix d'enseignement spécifique par enfant

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- anglais-arabe
- anglais-chinois
- anglais-russe

CHOIX DU COLLEGE BILANGUE CHINOIS

Sélectionnez le collège demandé

NB : un seul choix possible

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- anglais-chinois (CLG Clotilde Vautier - RENNES)
- anglais-chinois (La Binquenais - RENNES)

CHOIX DU COLLEGE BILANGUE ARABE

Sélectionnez le collège demandé

NB : un seul choix possible

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- anglais-arabe (CLG Les Gayeulles - RENNES)
- anglais-arabe (CLG Le Landry - RENNES)
- anglais-arabe (CLG Rosa Parks - RENNES)

CHOIX DU COLLEGE (PPF / Sports études / Aménagement individuel))

Sélectionnez le collège demandé

NB : un seul choix possible

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- CESSON SÉVIGNÉ - Bourgchevreuil



Rentrée septembre 2026 - 6e - Demande de dérogation ou de parcours scolaire particulier

RENNES - Anne de Bretagne

RENNES - Cleunay

RENNES - Les Chalais

CHOIX DU COLLEGE EHPI

Sélectionnez le collège demandé

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

RENNES - Échange

RENNES - Échange

Veuillez confirmer l'établissement demandé en cochant OUI / NON

Cochez la mention applicable

Oui

Non

CESSON-SÉVIGNÉ - Bourgchevreuil

Veuillez confirmer l'établissement demandé en cochant OUI / NON

Cochez la mention applicable

Oui

Non

RENNES - Les Chalais

Veuillez confirmer l'établissement demandé en cochant OUI / NON

Cochez la mention applicable

Oui

Non

DINARD - Le Bocage

Veuillez confirmer l'établissement demandé en cochant OUI / NON

Cochez la mention applicable

Oui

Non

RENNES - Anne de Bretagne

Veuillez confirmer l'établissement demandé en cochant OUI / NON

Cochez la mention applicable

Oui

Non

BRUZ - Pierre Brossolette

Veuillez confirmer l'établissement demandé en cochant OUI / NON

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Rentrée septembre 2026 - 6e - Demande de dérogation ou de parcours scolaire particulier

LIFFRE - Martin Luther King

Veuillez confirmer l'établissement demandé en cochant OUI / NON

Cochez la mention applicable

 Oui Non

RENNES - Cleunay

Veuillez confirmer l'établissement demandé en cochant OUI / NON

Cochez la mention applicable

 Oui Non

RENNES - Les Hautes-Ourmes

Veuillez confirmer l'établissement demandé en cochant OUI / NON

Cochez la mention applicable

 Oui Non

RENNES - Clotilde Vautier

Veuillez confirmer l'établissement demandé en cochant OUI / NON

Cochez la mention applicable

 Oui Non

RENNES - Rosa Parks

Veuillez confirmer l'établissement demandé en cochant OUI / NON

Cochez la mention applicable

 Oui Non

RENNES - Les Gayeulles

Veuillez confirmer l'établissement demandé en cochant OUI / NON

Cochez la mention applicable

 Oui Non

RENNES - Le Landry

Veuillez confirmer l'établissement demandé en cochant OUI / NON

Cochez la mention applicable

 Oui Non

SIC (CLG Émile Zola - Rennes)

Veuillez confirmer l'établissement demandé en cochant OUI / NON

Rentrée septembre 2026 - 6e - Demande de dérogation ou de parcours scolaire particulier

Cochez la mention applicable

 Oui Non

RENNES - La Binquenais

Veuillez confirmer l'établissement demandé en cochant OUI / NON

Cochez la mention applicable

 Oui Non

ST. MALO - Duguay Trouin

Veuillez confirmer l'établissement demandé en cochant OUI / NON

Cochez la mention applicable

 Oui Non

ST. MALO - Chateaubriand

Veuillez confirmer l'établissement demandé en cochant OUI / NON

Cochez la mention applicable

 Oui Non

FOUGÈRES - Mahatma Gandhi

Veuillez confirmer l'établissement demandé en cochant OUI / NON

Cochez la mention applicable

 Oui Non

MONTAUBAN-DE-BRETAGNE - Évariste Galois

Veuillez confirmer l'établissement demandé en cochant OUI / NON

Cochez la mention applicable

 Oui Non

DEMANDE DE DÉROGATION

QUEL EST VOTRE COLLÈGE DE SECTEUR ?

Précisez le collège public de secteur. Vous pouvez consulter la liste des collèges publics de secteur sur la page "affectation en collège public d'Ille-et-Vilaine" :
<https://www.ac-rennes.fr/l-affectation-en-college-public-d-ille-et-vilaine-122150>

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

 BAIN-DE-BRETAGNE - Le Chêne Vert BETTON - François Truffaut BREAL-SOUS-MONTFORT - Françoise Elie BRUZ - Pierre Brossolette

Rentrée septembre 2026 - 6e - Demande de dérogation ou de parcours scolaire particulier

- CANCALE - René Cassin
- CESSON-SÉVIGNÉ - Bourgchevreuil
- CHARTRES-DE-BRETAGNE - Fontenay
- CHÂTEAUBOURG - Pierre-Olivier Malherbe
- CHÂTEAUGIRON - Victor Ségalen
- COMBOURG - François-René de Chateaubriand
- CRÉVIN - Simone Veil
- DINARD - Le Bocage
- DOL-DE-BRETAGNE - Paul Féval
- FOUGERES - Mahatma Gandhi
- FOUGERES - Thérèse Pierre
- GUICHEN - Noël du Fail
- GUIPRY-MESSAC - Gaël Taburet
- JANZÉ - Jean Monnet
- LA GUERCHE DE BRETAGNE - Les Fontaines
- LA MEZIÈRE - Germaine Tillion
- LAILLÉ - Marie Curie
- LE RHEU - Georges Brassens
- LIFFRE - Martin Luther King
- MAEN ROCH - Angèle Vannier
- MELESSE - Mathurin Méheut
- MONTAUBAN-DE-BRETAGNE - Évariste Galois
- MONTFORT-SUR-MEU - Louis Guilloux
- MORDELLES - Morvan Lebesque
- NOYAL-SUR-VILAINE - Jacques Brel
- ORGERES - Andrée Récipon
- PACÉ - Françoise Dolto
- PLEINE-FOUGÈRES - François Brune
- REDON - Beaumont
- REDON - Anne-Marie Boudaliez
- RENNES - Anne de Bretagne
- RENNES - Cleunay
- RENNES - Clotilde Vautier
-

Rentrée septembre 2026 - 6e - Demande de dérogation ou de parcours scolaire particulier

- RENNES - Émile Zola
- RENNES - La Binquenais
- RENNES - Le Landry
- RENNES - Les Chalais
- RENNES - Les Gayeulles
- RENNES - Les Hautes-Ourmes
- RENNES - Les Ormeaux
- RENNES - Rosa Parks
- RETIERS - La Roche aux Fées
- ROMILLÉ - Jacques Prévert
- ST.-AUBIN-D'AUBIGNE - Amand Brionne
- ST.-AUBIN-DU-CORMIER - Pierre de Dreux
- ST.-GEORGES-DE-REINTEMBAUT - De Roquebleue
- ST.-JACQUES-DE-LA LANDE - Jean Moulin
- ST.-MALO - Chateaubriand
- ST.-MALO - Duguay Trouin
- ST.-MALO - Jean Charcot
- ST.-MÉEN-LE-GRAND - Camille Guérin
- TINTÉNIAC - Théophile Briand
- VAL COUESNON - Pierre Perrin
- VAL D'ANAST - Le Querpon
- VERN-SUR-SEICHE - Théodore Monod
- VITRÉ - Gérard de Nerval
- VITRÉ - Les Rochers Sévigné

Collège de secteur (hors département 35)

LE COLLÈGE DEMANDÉ EST-IL DE VOTRE SECTEUR ?

Indiquez ici, après avoir vérifié le fichier de sectorisation, si le collège demandé relève ou non de votre secteur

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

 Oui Non

CLASSEMENT SANS SUITE

Votre demande va être classée sans suite car le collège que vous demandez correspond à votre secteur d'habitation et donc il est inutile de déposer une demande via

Rentrée septembre 2026 - 6e - Demande de dérogation ou de parcours scolaire particulier <i>Démarche numérique</i>. Vous devez vous rapprocher du collège de secteur pour qu'il puisse saisir votre demande dans Affelnet 6ème

VÉRIFIER SI VOUS ÊTES SUSCEPTIBLE D'ÊTRE BOURSIER

Le saviez-vous ? Être susceptible d'être boursier vous permet de bénéficier d'un critère de dérogation avantageux (critère 3) dans le cas d'une demande de dérogation pour obtenir un collège autre que celui de secteur.

Vous pouvez utiliser le simulateur de bourses suivant : <a

<https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>>education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee

Ou consulter le fichier joint qui indique le plafond de ressources applicables pour être boursier en 2024-2025.

Vous devez partir de votre avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 (ou de vos deux avis d'imposition si à l'intérieur du même foyer il y a des déclarations séparées) et vous servir à titre indicatif de cette grille de référence qui concernait les boursiers 2025-2026

MOTIF DE DÉROGATION (HORS PARCOURS SCOLAIRE PARTICULIER)

Si votre demande porte sur un autre collège que celui de secteur vous devez cocher un motif de dérogation de 1 à 7 (classé du plus important au moins important)

- Critères 1 et 2 : des demandes de dérogations sont possibles pour raison de santé dans les deux cas suivants :

1/ situation de handicap (critère 1) : l'établissement demandé par dérogation doit être le seul à avoir la possibilité d'accueillir l'enfant

2/ nécessité d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé (critère 2). NB : les soins justifiant cette demande de prise en charge médicale doivent avoir un impact important sur la vie de l'enfant (une demande pour un suivi orthodontique de proximité par exemple ne sera pas acceptée)

Pour ces deux demandes vous devez contacter avant de finaliser votre demande le Service de Promotion de la Santé en faveur des élèves DSDEN d'Ille-et-Vilaine et communiquer les justificatifs par mail ou sous pli confidentiel à destination du médecin conseiller technique (DSDEN d'Ille-et-Vilaine- Madame le médecin conseiller technique - 1 quai Dujardin CS 73145 35031 Rennes cedex ou mail ctmedecin35@ac-rennes.fr)

- Critère 3 : élève susceptible d'être boursier (vous devez joindre l'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023)

- Critère 4 "fratrie" : il faut que le frère ou la sœur soit scolarisé en 6ème, 5ème ou 4ème en 2024-2025 (vous devez joindre un certificat de scolarité)

- Critère 5 : proximité géographique : le collège demandé par dérogation est plus proche du domicile que celui de secteur / votre habitation se trouve en limite de secteur (fournir en ce cas un plan faisant apparaître les distances kilométriques et les temps de trajet entre votre domicile et chacun des deux collèges)

- Critère 7 "convenance personnelle" : vous pouvez joindre une lettre personnelle pour expliquer les raisons de cette demande de dérogation

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Élève relevant du handicap

Situation médicale particulière

Élève susceptible d'être boursier

Élève dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé dans l'établissement souhaité, hors classe de troisième

Élève dont le domicile est situé en limite de secteur, et proche de l'établissement souhaité

Convenance personnelle

DÉROGATION

DEMANDE DE DÉROGATION

Votre demande porte sur un enseignement spécifique qui n'est pas proposé dans votre collège de secteur

MOTIF DE DÉROGATION

Si votre demande porte sur un enseignement spécifique qui n'est pas proposé dans votre collège de secteur vous devez cocher obligatoirement le motif de dérogation suivant : "Parcours scolaire particulier" (critère 6). Si votre candidature pour cet enseignement spécifique n'est pas retenue vous ne pourrez pas obtenir une dérogation sur ce collège, quel que soit le critère de dérogation auquel vous pourriez prétendre (de 1 à 7)

Rentrée septembre 2026 - 6e - Demande de dérogation ou de parcours scolaire particulier

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Élève qui doit suivre un parcours scolaire particulier (Classe à horaires aménagés, bilingue breton, section internationale, bilangue rare, sportifs de haut niveau)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- PIÈCE JUSTIFICATIVE DE LA DÉROGATION

Veuillez joindre une pièce justificative de votre demande de dérogation (pour le critère 3 la copie de l'avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024, pour le critère 4 la copie du certificat de scolarité d'un frère ou d'une sœur scolarisé en 2025-2026 dans le collège demandé hors 3ème, pour le critère 5 un plan indiquant les distances et temps de trajet respectifs entre le domicile et l'établissement demandé en dérogation, pour le critère 7 une lettre d'explication justifiant la demande)

AVEZ-VOUS DÉPOSÉ UNE DEMANDE AUPRES DU CONSERVATOIRE DE RENNES ?

Vous devez avoir déposé en ligne un dossier de candidature pour une CHAM-CHAD-CHAT sur le site internet du conservatoire de Rennes

Cochez la mention applicable

- Oui

- Non

AVEZ-VOUS DÉPOSÉ UNE DEMANDE AUPRES DU COLLÈGE ÉCHANGE ?

Avez-vous déposé un dossier auprès du CNAPH et du collège Échange à Rennes ?

Cochez la mention applicable

- Oui

- Non

VOTRE DEMANDE VA ETRE CLASSÉE SANS SUITE

Vous n'avez pas déposé une demande auprès du collège Échange de Rennes : votre dossier de demande de dispositif EHPI va être classé sans suite. Prenez contact au plus vite avec le collège Échange à Rennes pour régulariser la candidature et finaliser ensuite sur Démarche numérique votre demande d'enseignement spécifique.

VOTRE DEMANDE VA ETRE CLASSÉE SANS SUITE

Vous n'avez pas déposé une demande de CHAM en ligne auprès du conservatoire de Rennes : votre dossier de demande de CHAM-CHAD-CHAT va être classé sans suite. Prenez contact au plus vite avec le conservatoire de Rennes pour régulariser la candidature et finaliser ensuite sur Démarche numérique votre demande d'enseignement spécifique.

LETTRE DE MOTIVATION

Saisissez dans le champ ci-dessous une lettre de motivation d'une page maximum (il est conseillé de copier-coller le texte préparé avant sur ordinateur). L'enfant avec l'aide le cas échéant de sa famille doit expliquer pour quelles raisons il a choisi cet enseignement spécifique.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- FICHE AVIS ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE OBLIGATOIRE

La fiche avis pédagogique obligatoire École 2026_2027 est à télécharger sur la page affectation en collège public d'Ille-et-Vilaine.

Rentrée septembre 2026 - 6e - Demande de dérogation ou de parcours scolaire particulier
<https://www.ac-rennes.fr/l-affectation-en-college-public-d-ille-et-vilaine-122150>
Le directeur ou la directrice d'école renseigne cette fiche pédagogique obligatoire école au format modifiable, la signe, puis vous la remet pour que vous puissiez la téléverser à cet endroit.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

FICHE AVIS ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE OBLIGATOIRE

La fiche avis pédagogique obligatoire École 2026_2027 est à télécharger sur la page affectation en collège public d'Ille-et-Vilaine.

<https://www.ac-rennes.fr/l-affectation-en-college-public-d-ille-et-vilaine-122150>

Le directeur ou la directrice d'école renseigne cette fiche pédagogique au format modifiable, la signe, puis vous la remet pour que vous puissiez la téléverser à cet endroit.

MOTIF MÉDICAL

Pour les critères 1 et 2 vous devez contacter avant de finaliser votre demande le Service de Promotion de la Santé en faveur des élèves DSDEN d'Ille-et-Vilaine et communiquer les justificatifs par mail ou sous pli confidentiel à destination du médecin conseiller technique (DSDEN d'Ille-et-Vilaine- Madame le médecin conseiller technique - 1 quai Dujardin CS 73145 35031 Rennes cedex ou mail ctmedecin35@ac-rennes.fr)

Si votre demande pour motif médical ne relève pas des critères 1 et 2 elle sera considérée, après avis du médecin conseiller technique de la DSDEN 35, comme relevant du critère 7 (convenance personnelle). Il peut donc être préférable en ce cas de saisir d'emblée un critère plus favorable de type 3 "boursiers", 4 "rapprochement de fratrie" ou 5 "proximité géographique"

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE LA DEMANDE

Vous devez joindre obligatoirement l'accusé réception de la demande de dérogation. Le directeur de l'école doit vous remettre un accusé de réception généré par Affelnet après avoir effectué la saisie de votre demande dans l'application. L'accusé de réception ne doit en aucun cas, pour des raisons réglementaires de délai de réponse, être antérieur au 19/03/2026 sous peine de classement sans suite de la demande. Si tel était le cas, revenez vers le directeur d'école pour lui demander de refaire la saisie de vos vœux avec cette fois-ci sur l'accusé de réception une date postérieure au 19/03/2026.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

FICHE AFFELNET 6ème

Joindre obligatoirement les fiches Affelnet (volets 1 et 2). Ces fiches sont téléchargeables sur la page affectation en collège public d'Ille-et-Vilaine en cliquant sur le lien ci-dessous :

<https://www.ac-rennes.fr/l-affectation-en-college-public-d-ille-et-vilaine-122150>

RESPONSABLES LÉGAUX

CIVILITÉ DU RESPONSABLE 1

Mme

M.

NOM ET PRÉNOM DU RESPONSABLE 1

Compléter l'identité du représentant légal ou de la personne en charge de l'élève
Utiliser des majuscules pour le NOM de famille et des minuscules pour le prénom

DIFFÉRENCE ENTRE NOM DU RESPONSABLE 1 ET NOM DE L'ENFANT

Votre NOM en tant que responsable 1 est différent de celui de l'enfant concerné par la demande

Rentrée septembre 2026 - 6e - Demande de dérogation ou de parcours scolaire particulier

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

COPIE DU LIVRET DE FAMILLE

Si votre nom est différent de celui de votre enfant

ADRESSE REPOSNABLE 1

N° de la voie - Voie - Bât - CP - Ville

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DU RESPONSABLE 1

Indiquez votre numéro de téléphone

COURRIEL DU RESPONSABLE 1

Indiquez votre courriel

LIEN DU RESPONSABLE 1 AVEC L'ENFANT CONCERNÉ PAR LA DEMANDE

Choisir ci-dessous le lien avec l'élève

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Père

Mère

Ascendant

Fratrie

Autre membre de la famille

Tuteur

Aide sociale à l'enfance

Educateur

Assistant familial

Autre lien

SITUATION PARTICULIÈRE

Êtes-vous concerné(e) par un divorce ou une séparation ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Rentrée septembre 2026 - 6e - Demande de dérogation ou de parcours scolaire particulier
Pièce justificative à joindre en complément du dossier

JUGEMENT DE DIVORCE

Si vous êtes concerné(e) par un divorce ou une séparation, merci de joindre une copie du Jugement ou de la décision du JAF

CIVILITÉ DU RESPONSABLE 2

A renseigner le cas échéant

Mme

M.

NOM ET PRENOM DU RESPONSABLE 2

Compléter l'identité du représentant légal 2

Utiliser des majuscules pour le NOM de famille et des minuscules pour le prénom

ADRESSE DU RESPONSABLE 2

N° de la voie - Voie - Bât - CP - Ville

TÉLÉPHONE DU RESPONSABLE 2

COURRIEL DU RESPONSABLE 2

LIEN DU RESPONSABLE 2 AVEC L'ÉLÈVE

Choisir ci-dessous le lien avec l'élève

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Père

Mère

Ascendant

Fratrie

Autre membre de la famille

Tuteur

Aide sociale à l'enfance

Educateur

Assistant familial

Autre lien

VALIDATION DU DOSSIER

Je certifie l'exactitude des renseignements donnés et l'authenticité des pièces justificatives transmises

JE CERTIFIE L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS PORTÉES DANS DÉMARCHES-SIMPLIFIÉES

Faire une fausse attestation ou mentir lors d'une démarche administrative est un délit : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31612>

Cochez la mention applicable

Oui

Non

VOUS RECEVREZ UNE RÉPONSE À VOTRE DEMANDE À L'ISSUE DES COMMISSIONS POUR LES ENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES

Les résultats vous seront adressés via Démarche numérique à partir du 26 mai 2026. Le résultat qui vous sera communiqué ne pourra en aucun cas être considéré comme une décision d'affectation.

PRÉCISIONS SUR L'AFFECTATION "PARCOURS SCOLAIRE PARTICULIER"

Le fait d'être retenu par la commission départementale pour les enseignements spécifiques ne garantit pas une affectation sur un collège autre que celui de secteur. La DSDEN doit respecter les critères de dérogation ministériels et les élèves du secteur restent prioritaires par rapport aux demandes sur critère 6 "parcours scolaire particulier".

PRÉCISIONS SUR DÉMARCHE NUMÉRIQUE

Les démarches incomplètes sont susceptibles d'être classées sans suite.

TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Division des Élèves (DIVEL) - pour le recueil et le traitement des demandes d'affectations en collège public.

Les données collectées seront communiquées aux établissements d'accueil.

Les données sont conservées pendant 3 ans maximum. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, ou exercer votre droit à limitation du traitement de vos données.